

Appel à initiatives territorial 2020 en matière d'emploi, de formation et d'insertion

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble est compétent en matière d'emploi, de formation et d'insertion. L'EPT souhaite accompagner la mise en œuvre d'actions au bénéfice de publics en recherche d'emploi.

Depuis 2012, les appels à projets, lancés chaque année, ont permis de soutenir 91 actions au bénéfice d'environ 1 800 personnes, pour un montant total de 850 000 €.

L'ambition de cet appel à initiatives était de promouvoir des actions permettant d'accompagner au plus près de leurs besoins, les demandeurs d'emploi. Cet objectif a été atteint : en effet, un tiers des propositions ont porté sur des actions de redynamisation (comme par exemple des ateliers de recherche emploi, des découvertes des métiers) et près d'un autre tiers sur des actions de formation adaptées aux publics éloignés de l'emploi.

Cette année, l'appel à initiatives a pour objectif de soutenir le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ainsi que les actions qui visent à renforcer l'accès à l'emploi, à la formation et à encourager la découverte métier. Il s'agira également d'encourager l'interconnaissance entre acteurs, afin de créer de nouvelles coopérations entre les structures et ainsi contribuer à faire rayonner les actions à l'échelle des neuf villes du territoire.

Ce document présente aux porteurs les critères d'éligibilité, les modalités d'instruction et le calendrier leur permettant de répondre à l'appel à initiatives lancé par Est Ensemble pour l'année 2020.

Il accompagne le dossier de demande de subvention, qu'il appartient aux porteurs de projets de renseigner.

L'appel à initiatives est structuré en deux volets :

- **Volet 1** : Pour le financement en fonctionnement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).
- **Volet 2** : Pour le financement en fonctionnement des porteurs, personnes morales de droit public comme privé (avec l'agrément ESUS).

Une structure ne peut déposer qu'un seul dossier.

Règlement

Le présent règlement présente les critères d'éligibilité des projets proposés, ainsi que les modalités d'instruction qui permettront de sélectionner les projets à retenir.

Article 1 - Structures et nombre de projets éligibles

VOLET 1

Toutes les structures d'insertion par l'activité économique ayant été conventionnées par le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique de la Seine Saint-Denis : les ateliers chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion et les régies de quartier, pourront se porter candidates.

L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants d'Est Ensemble, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large que le territoire d'Est Ensemble.

Une action ayant déjà été subventionnée **trois fois** dans le cadre d'un appel à initiatives d'Est Ensemble ne pourra être à nouveau subventionnée.

OU

VOLET 2

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé, est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants d'Est Ensemble, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large que le territoire d'Est Ensemble.

Une action ayant déjà été subventionnée **trois fois** dans le cadre d'un appel à initiatives d'Est Ensemble ne pourra être à nouveau subventionnée.

Article 2 – Les priorités de l'appel à initiatives (périmètre d'éligibilité)

VOLET 1

Expérimenter de nouvelles offres de formation et développer des activités porteuses

L'objectif est d'encourager l'accès à de nouvelles **offres de formation** auprès des salariés en insertion et de **tester/développer de nouvelles activités** au sein des SIAE. Cela permettra d'expérimenter de **nouveaux secteurs d'activité ou en tension** afin de diversifier les secteurs d'intervention des SIAE, de rendre possible le passage à l'échelle, d'élargir les possibilités d'insertion dans l'emploi à l'issue d'un parcours en SIAE ou encore d'insérer les publics dans des secteurs variés.

Est Ensemble souhaite soutenir des **offres de formation et d'activités** plus particulièrement dans les secteurs suivants :

→ L'économie circulaire :

L'objectif serait de cibler des secteurs émergents dans les domaines du réemploi, de la revalorisation de matériaux et d'objets, de la vente en circuit courts, de l'éco-construction... Des secteurs qui encouragent des modes de production plus respectueux de l'environnement.

Par exemple, dans le secteur du bâtiment de nouvelles compétences sont recherchées dans l'utilisation de bio-matériaux, dans la maîtrise de nouveaux gestes par les terrassiers pour préserver la biodiversité ou économiser les matériaux non renouvelables.

Des chantiers, formations et déploiement d'activités peuvent être proposés en ce sens dans le secteur de l'économie circulaire.

➤ Le bâtiment et les travaux publics :

→ De nombreux chantiers sont en cours ou à venir sur le territoire d'Est Ensemble (chantiers de la RATP, du Sycotm, des ZAC, des NPRU...), ce qui représente des possibilités d'embauche pour les salariés en insertion s'ils sont suffisamment outillés au terme de leur parcours pour ensuite accéder aux emplois du territoire.

→ Avec l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, de nombreuses entreprises du BTP du territoire seront mobilisées pour livrer des sites olympiques, paralympiques ou des sites temporaires. Ce seront des projets mobilisateurs en emplois dans le secteur de la construction dès 2019 (11 700 emplois devraient être mobilisés dans la filière construction).

→ Dans des secteurs à bas niveau de qualification, particulièrement en tension, il est très difficile pour les entreprises de recruter des candidat.es (c'est par exemple le cas pour les métiers de canaliseurs, métalliers, couvreurs, coffreurs bancheurs, maçons...).

➤ Des formations inclusives avec des méthodes pédagogiques renouvelées :

L'objectif serait de proposer aux salarié.es en insertion des formations avec une pédagogie innovante leur permettant de prendre confiance en eux et de renforcer l'estime de soi, d'appréhender les codes de l'entreprise, d'évoluer dans un groupe, de travailler la prise de parole... Ces ateliers pourraient avoir un format original et utiliser des outils variés (théâtre, écriture, jeux...).

Les items ci-dessus ne sont pas exhaustifs, les propositions peuvent aussi porter sur le développement de formations et/ou d'activités en continuité avec des actions déjà ciblées par la SIAE qui visent à maintenir une offre d'insertion diversifiée et structurée sur le territoire.

Publics cibles : l'ensemble des salarié.es en insertion dans une SIAE.

Développer des actions communes avec le monde de l'entreprise classique

L'objectif est d'encourager les collaborations entre les SIAE et entreprises du territoire :

➤ Proposition **de projets communs entre SIAE** pour développer des partenariats avec le monde économique et construire des parcours plus insérant. Il n'est pas toujours simple pour les structures d'insertion de nouer des relations avec les entreprises classiques car elles manquent de moyens, de ressources en interne et de temps. Ainsi une mutualisation de l'action et des moyens permettrait de travailler en partenariat sur des parcours d'insertion en lien avec les besoins des entreprises du territoire.

Un accompagnement de cohortes de demandeurs d'emploi pourrait être proposé par un consortium de SIAE en vue d'une intégration au sein des entreprises locales. Les facilitateurs clauses sociales du territoire pourront accompagner la démarche et faire le lien avec les entreprises.

Publics cibles : l'ensemble des SIAE et entreprises du territoire d'Est Ensemble. L'action devra être portée par au minimum deux SIAE.

➤ Proposition d'actions autour de la découverte d'un environnement professionnel/ d'un métier, rencontre avec les employeurs, soutien à la prise de poste à la suite d'un recrutement, maintien dans l'emploi...

Publics cibles : l'ensemble des salarié.es en insertion dans une SIAE, des jeunes du territoire (pour les découvertes métiers par exemple).

Développer les actions à destination des professionnel.les des SIAE

L'objectif est, en complémentarité avec les employeurs et les OPCO, de renforcer les connaissances des professionnel.les des SIAE :

- Actions de découverte des métiers porteurs : trois secteurs d'activité sont plus particulièrement ciblés (les métiers du second œuvre du bâtiment, des travaux publics et du gros œuvre, les métiers de la transition écologique et de l'hôtellerie/restauration).

Publics cibles : professionnel.les des SIAE (conseiller.es en insertion, les chargé.es de relations entreprises, etc).

A signaler pour tout le volet 1 : les clauses sociales générées par les nombreux chantiers sur le territoire, ainsi que les Jeux Olympiques et Paralympiques sont des leviers porteurs pour proposer des actions aux demandeurs d'emploi.

VOLET 2

Développer les pré-requis et renforcer les compétences de base permettant l'accès à l'emploi (toute filière)

L'objectif est d'aider les publics en recherche d'emploi à appréhender et à mieux maîtriser les éléments indispensables à l'engagement d'une démarche d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle :

- Renforcer l'estime de soi, améliorer la maîtrise des codes sociaux, vestimentaires, langagiers.
- Mettre en œuvre des actions de maîtrise du vocabulaire professionnel (le vocabulaire des métiers du bâtiment, des espaces verts, de l'aide à la personne, de l'hôtellerie/ restauration).
- Initier aux TIC, et en particulier à leur utilisation comme outils de recherche d'emploi (CV, recherche d'offres d'emploi).
- Apporter une réponse aux difficultés de mode de garde qui peuvent appeler des réponses différentes en fonction des situations rencontrées (parents isolés, horaires décalés, temps partiels subis...).
- Aider à la mobilité des personnes confrontées à des difficultés de déplacement (horaires décalés, insuffisance de moyens pour acquérir un véhicule nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle...)

Publics cibles : cet objectif vise l'ensemble des demandeurs d'emploi, habitant sur le territoire d'Est Ensemble.

A l'issue de l'action, une suite de parcours devra être spécifiquement formalisée avec la personne.

De plus, il est demandé aux porteurs de projet de veiller à ce que l'action vise à respecter l'égalité femme/homme.

Proposer des actions innovantes autour de la découverte des métiers et de la formation

Est Ensemble souhaite soutenir des initiatives qui permettent la découverte d'un métier et l'accès à la formation à travers des ateliers créatifs, chantiers... pour des publics jeunes ou adultes éloignés de l'emploi. A titre d'exemple, il s'agirait, de les former aux nouveaux métiers de l'économie circulaire (filères de la réparation, du réemploi, du recyclage). Le nombre d'emplois créés dans ces filières émergentes devrait être de 246 000 en Ile-de-France (*source : Note rapide de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme n°691*).

- Proposer des ateliers participatifs permettant la découverte des métiers de la fabrication, du réemploi (fabrication de mobilier urbain à partir de bois : bancs, tours d'arbres, panneaux d'affichage, jardinières...)
- Aider à l'insertion professionnelle et à la formation aux métiers de l'économie circulaire en animant des chantiers pédagogiques par exemple (soudure, travail du bois, revalorisation d'objets, création d'objets, peinture...).

Publics cibles : personnes éloignées de l'emploi, jeunes inscrits en mission locale, habitant sur le territoire d'Est Ensemble.

A signaler pour tout le volet 2 : les clauses sociales générées par les nombreux chantiers sur le territoire, ainsi que les Jeux Olympiques et Paralympiques sont des leviers porteurs pour proposer des actions aux demandeurs d'emploi.

Article 3 – Critères d'examen des projets déposés

Les projets déposés seront examinés en particulier au regard des critères suivants:

Sur la forme, le dossier devra :

- être complet (ensemble des pièces à fournir transmises),
- être intégralement renseigné,
- indiquer clairement le ratio « cout de l'action/nombre de publics touchés » et « coût de l'action /nombre de jours dévolus ».

Sur le fond, le projet devra:

- respecter les critères d'éligibilité (cf. supra article 2),
- être commencé avant la fin de l'année 2020 et s'achever au plus tard début juin 2021.

Les dossiers respectant les règles de forme et de fond seront examinés au regard des 4 critères suivants :

❖ Le caractère innovant du projet

L'innovation doit être recherchée afin d'apporter des réponses efficaces :

- aux difficultés identifiées en changeant les méthodes et l'approche utilisées pour y répondre,
- à des difficultés émergentes,

Par ailleurs, l'aspect expérimental du projet doit permettre de réfléchir à l'extension du dispositif à d'autres quartiers du territoire, voire à l'ensemble du territoire d'Est Ensemble.

La qualité innovante du projet sera appréciée au regard du contenu de l'action, de la méthode adoptée, et du territoire concerné.

❖ **La dimension partenariale du projet**

Le projet proposé devra prendre en compte l'environnement dans lequel il s'inscrira, et prévoir des modalités de travail avec les acteurs locaux compétents. La collaboration avec le secteur privé et les entreprises du territoire fera l'objet d'une attention particulière.

Les porteurs de projets qui cherchent à mutualiser leurs idées, leurs ressources financières, matérielles et humaines et proposent ainsi des projets multi-acteurs seront valorisés. Ils peuvent répondre sous forme de regroupement et désigner un chef de file.

❖ **La capacité à mobiliser et le type de public**

La réussite du projet proposé reposera sur sa capacité à mobiliser le public concerné, en particulier les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le projet devra détailler la démarche choisie pour sensibiliser le public cible, le faire venir et garantir sa participation aux actions proposées tout au long de leur déroulement : expliquer concrètement les modalités d'information, de sélection, de motivation et de leur suivi tout au long de l'action.

Une action devra comporter a minima une quinzaine de personnes.

Afin d'encourager la participation de certains publics, bénéficieront d'une attention particulière les projets qui :

- veillent à la parité des participant.es,
- et veillent à intégrer des personnes de plus de 45 ans et/ou personnes porteuses de handicaps.

Enfin, les publics ciblés doivent habiter sur le territoire d'Est Ensemble et l'action doit pouvoir toucher des habitants d'au moins 3 ou 4 villes du territoire.

Pour qu'un projet soit réputé être mis en œuvre à l'échelle de plusieurs villes, il conviendra que le dossier présenté explique comment le public desdites villes bénéficiera effectivement de l'action.

❖ **La mise en place d'une démarche d'évaluation**

Compte tenu de la vocation expérimentale de l'appel à projets et de son objectif de faire émerger des projets pouvant être dupliqués à l'échelle du territoire, le porteur du projet devra proposer une méthodologie d'évaluation précise, adaptée aux moyens engagés et permettant une analyse objective des résultats obtenus. Des indicateurs précis devront être spécifiés dans le dossier.

Le bilan de cette évaluation figurera dans le bilan de l'action, transmis aux services de l'Établissement public territorial au terme du projet.

Article 4 – Modalité de financement de l'appel à projet : dépenses éligibles et taux d'intervention

Les dépenses éligibles se composent de dépenses de fonctionnement exclusivement imputables à la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre de ce dispositif.

À travers cet appel à projet, l'intention de l'Établissement Public Territorial est de favoriser la mise en place de partenariats et l'instauration de réseaux parmi les acteurs de l'emploi et de l'insertion à l'échelle de son territoire. *In*

fine, l'objectif est que l'ensemble de la population du territoire puisse bénéficier d'un meilleur accès à toutes les offres d'accompagnement proposées.

Les projets seront subventionnés au maximum à hauteur de 70%, avec un plafond de subventionnement fixé à 15.000€ (soit une action à 21 429 euros).

Article 5 – Modalités de versement des aides

70% du montant octroyé sera versé au début de l'action (après le vote des instances territoriales), puis 30 % à la fin de l'action, après réception du bilan final de l'opération, transmis par le porteur aux services territoriaux. Le bilan devra présenter des éléments précis d'évaluation de l'action, au regard des objectifs fixés initialement.

Article 6 – Obligation en matière de communication

Le bénéficiaire s'engage à faire clairement apparaître la contribution d'Est Ensemble au(x) projet(s) (co)financés dans tous les documents et/ou actions liés à ce(s) dernier(s).

Il s'engage en particulier :

- à faire figurer le logo d'Est Ensemble sur chaque support de communication externe ou interne, physique ou numérique, y compris communiqué et dossier de presse, et ce dans le respect de la charte graphique d'Est Ensemble ;
- à soumettre avant parution chacun de ces supports à une validation de la direction de la communication d'Est Ensemble (via l'adresse communication@est-ensemble.fr), avec au minimum deux jours ouvrés d'avance (délai au terme duquel une non réponse vaudrait approbation) ;
- à mentionner le soutien d'Est Ensemble dans ses correspondances avec des interlocuteurs extérieurs, en particulier, le cas échéant, les bénéficiaires finaux du/des projet(s) ;
- à informer sans délai Est Ensemble de toute sollicitation émanant de la presse et proposer à cette dernière une prise de contact avec Est Ensemble pour éventuelle réponse complémentaire ;
- à informer Est Ensemble a minima 1 mois à l'avance de tout projet de manifestation événementielle en lien avec le(s) projet(s), charge à Est Ensemble d'examiner l'opportunité de s'y faire représenter ;
- À diffuser les informations concernant le recrutement de bénéficiaires sur **le site Open Agenda d'Est Ensemble**.

En cas de non-respect de ces engagements, Est Ensemble se réserve la possibilité de revoir le montant de la subvention à la baisse.

Article 7 – Modalités d'instruction des dossiers

Retrait : Les documents sont téléchargeables sur www.est-ensemble.fr. Ils peuvent également être transmis par mail sur demande à l'adresse suivante emploi.insertion@est-ensemble.fr

Remise : Les documents renseignés seront à envoyer **avant le lundi 25 mai 2020 à 17h impérativement**, en version électronique par mail à l'adresse emploi.insertion@est-ensemble.fr, **ET** à envoyer / déposer en version papier à l'adresse suivante :

Établissement Public Territorial Est Ensemble
Direction de l'Emploi et de la cohésion sociale
À l'attention de **Danièle RODITI**

100, avenue Gaston Roussel
93232 Romainville Cedex

Les dossiers éligibles seront examinés, sur proposition de la Direction de l'emploi et de la cohésion sociale, par les élus territoriaux ayant une délégation sur les politiques de l'emploi, formation et à l'insertion.

L'information des porteurs retenus se fera par courrier après passage au bureau territorial d'Est Ensemble.

Pour toute question relative à cet appel à initiatives, les porteurs de projet peuvent contacter :

- Danièle Roditi, Responsable du Pôle Stratégie et Partenariats, à la Direction de l'emploi et de la cohésion sociale: daniele.roditi@est-ensemble.fr (contact : 01 79 64 53 31).